



# Prendre en compte la santé dans les PLU

17 novembre 2016 –Maison éco-citoyenne

# Finalités d'un plan local d'urbanisme

- ✓ Le PLU = un **projet stratégique**
- ✓ Définir un « **projet d'aménagement et développement durable** » sur la base de prévisions démographiques et économiques = une réponse « durable » à un projet d'accueil



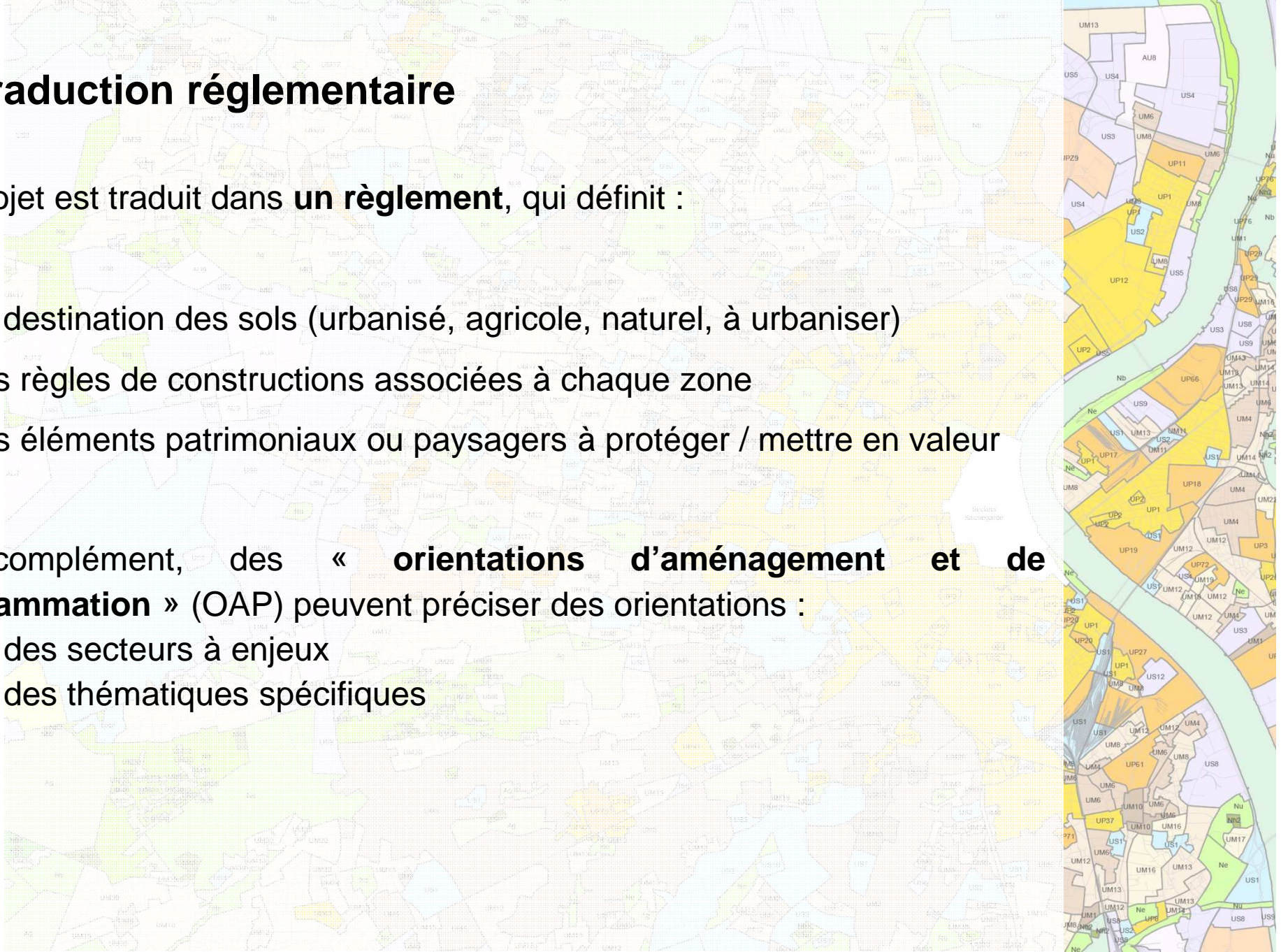
# La traduction réglementaire

Le projet est traduit dans **un règlement**, qui définit :

- ✓ La destination des sols (urbanisé, agricole, naturel, à urbaniser)
- ✓ Les règles de constructions associées à chaque zone
- ✓ Les éléments patrimoniaux ou paysagers à protéger / mettre en valeur

En complément, des « **orientations d'aménagement et de programmation** » (OAP) peuvent préciser des orientations :

- sur des secteurs à enjeux
- sur des thématiques spécifiques





# Le cas des PLU “intégrés”

En cas de PLU intercommunal, possibilité d'intégrer en seul document :

- Plan local d'urbanisme
  - Plan de déplacements urbains (PDU) -> POA Mobilité
  - Programme local de l'habitat (PLH) -> POA Habitat
- > offre plus de leviers en matière de santé (mobilité, logements...)**



## En termes d'environnement

- ✓ **Un état initial de l'environnement**, qui couvre l'ensemble des thématiques environnementales (milieux naturels, ressources, nuisances...)
  - ✓ **Une évaluation environnementale**, conçue comme un processus itératif
- > Enjeu : **faire monter en puissance les enjeux liés à la santé** dans le volet environnement du PLU (souvent focalisé sur la problématique « milieux naturels »)

# Le guide PLU et santé environnementale

- ✓ Une commande de Bordeaux Métropole et de l'ARS Aquitaine
- ✓ Accompagner maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans la prise en compte des enjeux de la santé lors de l'élaboration de leur PLU
- ✓ Emettre des propositions pour la traduction réglementaire de ces enjeux
- ✓ Prendre en compte le cas de démarches intégrées : PLU, PDU, PLH

